

N°16-09-81

L'an deux mil seize, le lundi 26 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 19 septembre 2016.

Présents :

Mesdames SERRURIER B. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; CAZIN B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G.

Absents excusés :

Messieurs ALLOUCHERY J.M. ; LHEUREUX M. ; SENECAT D. ; MONFAIT D. ; DENUNCQ R. ; BEE D.

Absents :

Madame POURCHEL I.

Messieurs MAGERE M. ; FOURRIER B.

Madame Béatrice BEAUBOIS est élue secrétaire.

OBJET : CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - RENOUELEMENT

Rapporteur : Hélène CARVALHO

Un Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui est passé entre la CAF et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus. Il ne porte que sur le volet "enfance".

Ce Contrat Enfance Jeunesse est arrivé à échéance le 13 décembre 2015. Il s'agit de décider de son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse entre la CAF et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

Pour extrait conforme.
Le Président,

